

# Marie Brooke

Juge au TPIF de Bruxelles – juge de la famille  
Membre sortant du Conseil Supérieur de la Justice



## Expériences professionnelles:

- Juriste au Conseil d'Etat
- Juriste à la Cour européenne des droits de l'homme
- Stagiaire judiciaire à Nivelles
- Ex-déléguée des stagiaires judiciaires
- Ancienne administratrice de l'ASM

Chers collègues,

Depuis deux ans, je fais partie de la commission d'avis et d'enquête (l'organe du CSJ qui examine les plaintes portant sur le fonctionnement de l'ordre judiciaire) ainsi que de la commission d'avis et d'enquête réunie (l'organe bicommunautaire qui prépare les avis, réalise les audits, mène les enquêtes particulières et formule des recommandations).

L'indépendance du pouvoir judiciaire, la défense des droits humains et l'adéquation aux réalités du terrain sont mes lignes directrices.

Je me suis particulièrement investie dans les travaux relatifs à la gestion autonome, à l'évaluation de la charge de travail et au statut social des magistrats. Au rythme des projets politiques, il a été nécessaire de batailler pour sauvegarder la distinction entre l'évaluation, la discipline et la déontologie. Il a aussi fallu déjouer le risque de contrôle de la composition de la magistrature par l'exécutif lorsqu'il a souhaité soumettre celle-ci à un avis de sécurité obligatoire. Par ailleurs, la nécessaire modernisation de la justice n'est pas sans écueils comme en témoigne l'avis du CSJ sur l'avant-projet de loi portant organisation des audiences par vidéoconférence.

La magistrature est plus qu'un métier, c'est une fonction essentielle dans une société démocratique. Pourtant, l'attractivité de la fonction est en berne. C'est également un point d'attention important.

L'actuel mandat ne se déroule pas sans heurts. Après 25 ans d'existence, il faut renforcer un CSJ énergique, loyal et intègre, lui-même gage d'une magistrature et d'un pouvoir judiciaire indépendants, à condition qu'il le soit lui-même.

Encore aujourd'hui, il convient de rappeler que l'action du CSJ doit avant tout être guidée par l'objectif d'un meilleur fonctionnement de l'appareil judiciaire à l'abri des influences partisans, communautaires ou autres.

Il s'agit d'une condition *sine qua non* pour lui permettre de remplir sa mission essentielle d'amélioration de la confiance du public en la justice.

Consciente que le chemin à parcourir est encore long, je n'en suis pas moins désireuse de continuer à m'engager dans ce sens. Au-delà des défis qui restent à relever, être membre active du CSJ, lieu de débat et d'intelligence collective, est une expérience passionnante. Les liens que j'y noue et la familiarisation avec le fonctionnement complexe de l'institution sont des atouts.

J'espère dès lors pouvoir compter sur votre voix lors des prochaines élections.

Marie Brooke [marie.brooke@just.fgov.be](mailto:marie.brooke@just.fgov.be)